



**ARRÊTÉ DE NOMINATION MME JORAT CHRISTINE JOSIANE
DÉLÉGUÉE À LA PROTECTION DES DONNÉES**

ARRÊTÉ N° 2023_042

Le Maire de la Commune de VOUGY,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Considérant qu'à compter du 25 mai 2018, la désignation d'un délégué à la protection des données est obligatoire pour les collectivités et établissements territoriaux.

Vu le parcours professionnel et la candidature de Mme JORAT Christine Josiane, directrice générale des services de la commune de VOUGY,

Vu la lettre de mission destinée au délégué à la protection des données,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023_35 du 11 juillet 2023 autorisant le maire à désigner le délégué à la protection des données de la commune,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

À compter du 11 juillet 2023, Mme JORAT Christine Josiane, directrice générale des services de la commune de VOUGY, est nommée déléguée à la protection des données auprès nom de la collectivité

ARTICLE 2 :

Mme JORAT Christine Josiane assurera ses missions conformément à la lettre de mission susvisée. Toutes les autres dispositions seront en tant que de besoin précisées par note de service.

ARTICLE 3 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à l'intéressée le : 17/07/2023

Signature de l'agent :

Fait à Vougy, le 17 juillet 2023

Le Maire

Yves MASSAROTTI



Le Maire :

** certifie le caractère exécutoire de cet acte,*

** informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*